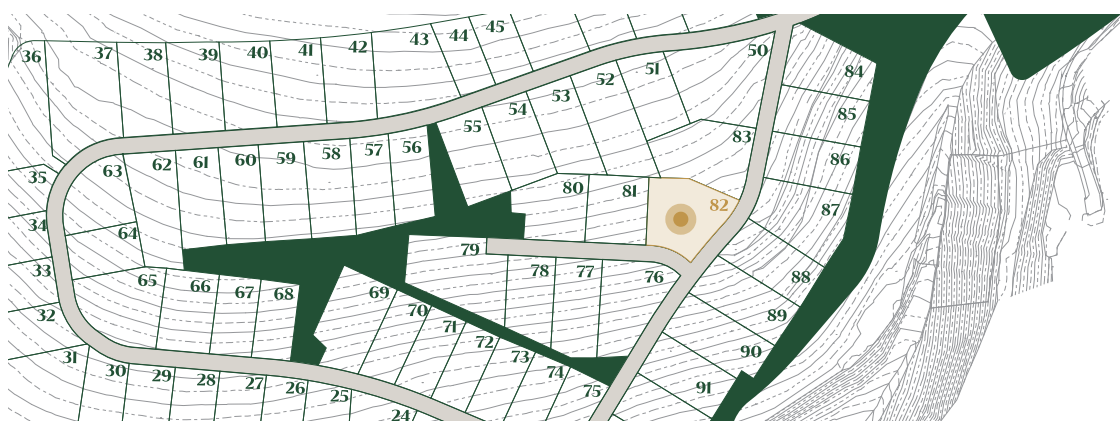
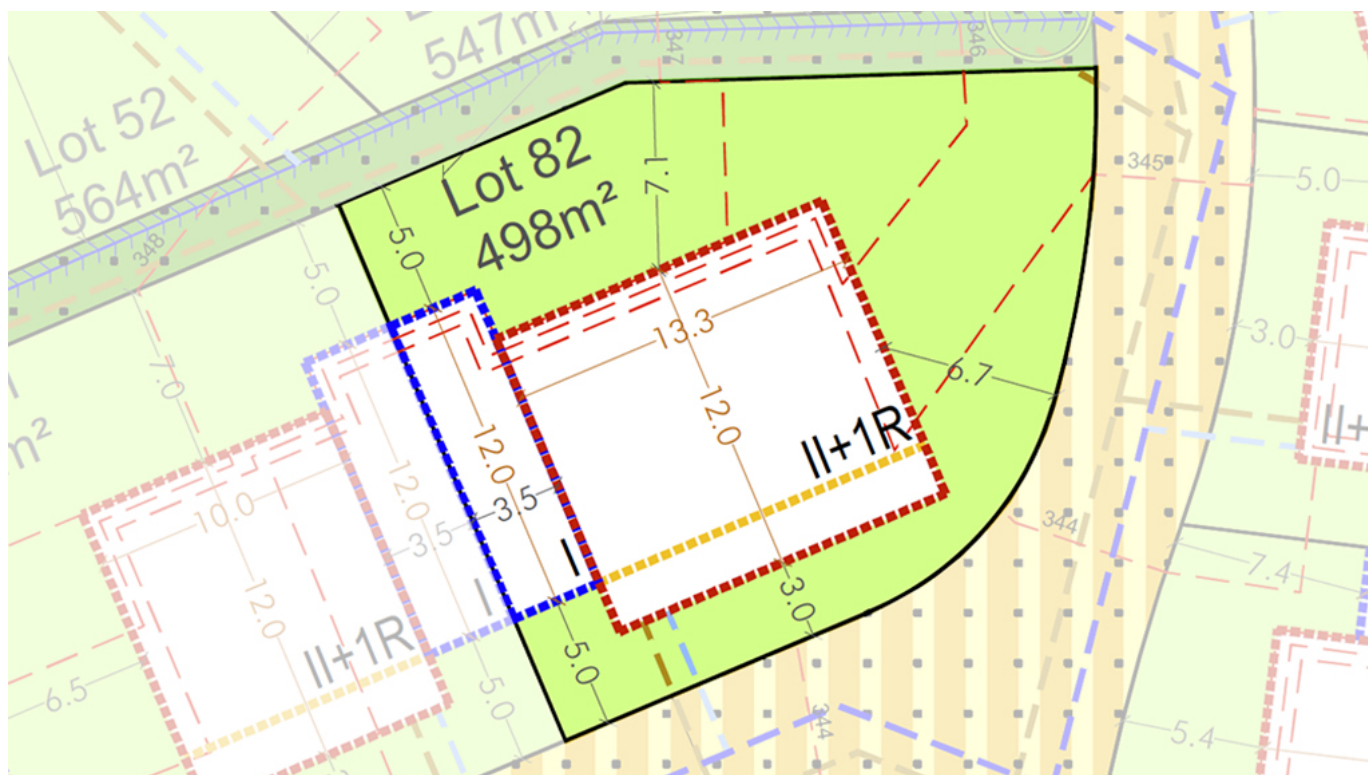




TAILLE DU TERRAIN	+/- 4,98 a
PRIX	236.550 €
TYPE DE CONSTRUCTION POSSIBLE	Maison jumelée par la dépendance
SURFACE D'EMPRISE SOL	Max. 220 m²
SURFACE CONSTRUCTIBLE	Max. 410 m²
SURFACE SCELLÉE	Max. 220 m²
CONSTRUCTIBLE À PARTIR DE	03/2024
NOMBRE MAXIMAL DE NIVEAUX	2 niveaux d'étages pleins + 1 niveau d'étage en retrait 1 niveau pour la dépendance

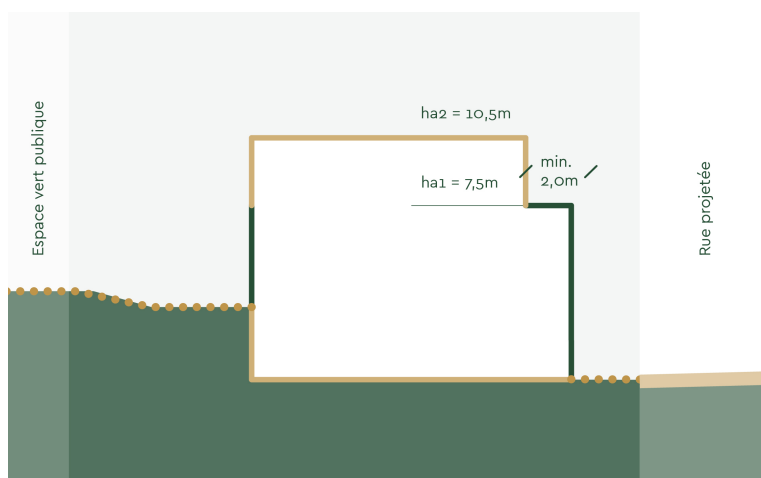


OP HEIDERT

VIVRE EN VILLE DANS
LA NATURE DES ARDENNES

UN PROJET DE LA
COMMUNE DE WILTZ

Coupe schématique



HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS

HAUTEUR HA1 = ÉTAGES PLEINES	7,5 m
HAUTEUR HA2 = ÉTAGES PLEINES + ÉTAGE EN RETRAIT	10,5 m
HAUTEUR HA* (DÉPENDANCE)	4,0 m

Dispositions et prescriptions dimensionnelles à respecter :

LARGEUR MAXIMALE DE LA MAISON	13,3 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA MAISON	12,0 m
RECU AVANT MINMAL	3,0 m
RECU LATÉRAL DROIT MINIMAL	6,7 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL	7,1 m
LARGEUR MAXIMALE DE LA DÉPENDANCE	3,5 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA DÉPENDANCE	12,0 m
RECU AVANT MINIMAL POUR LA DÉPENDANCE	5,0 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL POUR LA DÉPENDANCE	5,0 m

Les dispositions concernant les clôtures, murets, murs de soutènement, dépendances, abris de jardin, terrasses, ... sont repris dans la partie écrite du PAP Heidert.